

Diplôme : BTSA

Module : M 31 : Education physique et sportive

Objectif général du module : Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportif

Ce module s'appuie sur les finalités des programmes de l' E.P.S affichées dans les textes officiels de l'Education Nationale et du ministère de l'Agriculture et se situe dans le prolongement de l'enseignement proposé au lycée : former, par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Indications de contenus, commentaires

Objectif 1: Accéder au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi ainsi qu'à certaines de leurs formes sociales de pratique

Objectif 1.1 : Vivre des expériences motrices diversifiées pour s'approprier une culture sportive et artistique

La pratique d'une forme scolaire des activités, associée à une approche réfléchie des pratiques sociales, favorise l'accès à une culture raisonnée et critique et aux valeurs qu'elle véhicule.

Objectif 1.2: Identifier des règles et principes constitutifs des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi

A partir de la pratique physique, de l'analyse qui en est faite et de la tenue de rôles sociaux (arbitre, juge, aide...), l'enseignant s'attache également à faire construire les attitudes et comportements permettant la vie en société : connaître les règles et en comprendre le sens, les respecter, les construire ensemble, pour agir en responsabilité.

Objectif 2 : Développer et mobiliser ses ressources pour s'engager dans les apprentissages, enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite

Objectif 2.1 : Privilégier l'engagement moteur pour développer les apprentissages

Les activités programmées s'organisent à partir des deux ensembles de compétences : les compétences propres à l'E.P.S et les compétences méthodologiques et sociales. A ce niveau de scolarité, il est attendu que l'étudiant ait visité au moins deux compétences propres et les trois compétences méthodologiques et sociales.

Objectif 2.2 : Etre efficace pour favoriser la réussite des étudiants

Dans la conception et la construction de sa pédagogie, l'enseignant doit s'attacher à prendre en compte le vécu de l'étudiant et ne plus le considérer comme un éternel débutant. Il est attendu que l'étudiant connaisse clairement les indicateurs de la réussite (principes moteurs, critères de réalisation et de réussite...) pour l'aider à se situer et à s'engager dans la voie de la transformation.

Objectif 2.3 : Prendre en compte la diversité pour intégrer les différences

Il convient que chaque étudiant puisse s'engager pleinement dans les apprentissages, quels que soient son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap.

Objectif 3 : Rechercher l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour gérer sa vie physique et sociale, entretenir sa santé tout au long de la vie, agir en sécurité, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres

Les notions de physiologie et de sécurité afférentes aux APSAES doivent être associées à une pratique effective. Elles s'appuient sur des situations concrètes vécues sur le terrain.

Objectif 3.1 : Appréhender et mettre en œuvre les connaissances physiologiques impliquées dans la pratique des A.P.S.A.E.S et leurs interactions et identifier les besoins alimentaires nécessaires à la pratique des activités physiques

A travers la pratique des APSAES, il s'agit de comprendre les mécanismes physiologiques à l'œuvre pour permettre une activité efficace :

- composantes et fonctionnement du système musculo-squelettique effecteur du mouvement
- risques liés aux activités pratiquées et traumatismes pouvant en résulter.
- physiologie de l'effort
- mise en relation de la fonction de nutrition et de l'activité physique
- nécessité d'une alimentation adaptée à l'activité physique

Objectif 3.2 : Identifier les risques et les moyens de prévention au cours du déroulement des A.P.S.A.E.S, gérer sa sécurité et assurer celle des autres

Il convient de créer et mettre en œuvre les conditions d'une pratique en toute sécurité pour apprendre à l'étudiant à identifier, anticiper et gérer les prises de risques.

Objectif 3.3 : Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi

L'E.P.S vise à la recherche du bien-être, au développement de la forme physique et à l'entretien de la santé. Les élèves et apprentis sont amenés à comprendre et à analyser les effets bénéfiques d'une activité physique régulière toute au

long de la vie.

Objectif 3.4 : Développer le désir d'apprendre et le plaisir d'agir pour construire ou reconstruire l'estime de soi

L'E.P.S contribue à bâtir une image positive de son corps, condition favorable au développement de l'estime de soi. Grâce au plaisir pris, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les étudiants et apprentis bénéficient de conditions favorables pour apprendre.

Objectif 4 : S'engager dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique d'activités choisies et gérer un projet physique et sportif

Pour atteindre son meilleur niveau de pratique, l'étudiant, en fonction de son profil et au regard de son vécu, doit privilégier l'engagement moteur dans l'élaboration et la conduite de son projet physique et sportif.

Pour tendre vers une efficacité optimale, il doit aussi approfondir ses connaissances des activités programmées, analyser les problèmes moteurs rencontrés dans sa pratique effective et proposer des remédiations pour se transformer et réussir

L'analyse réflexive portera sur son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan...).

Indications organisationnelles

Indications horaires d'enseignement :

La durée des cycles d'apprentissage repose sur un temps de pratique régulier suffisamment important et valorise la dimension motrice (tendre vers 40 heures).

L'organisation de l'enseignement sera biannuelle et hebdomadaire. Pour certaines activités (A.P.P.N), le recours à un stage pourra être envisagé, sans renoncer aux principes précédents.

Exceptionnellement, des aménagements horaires pourront être proposés. Il convient toutefois, de respecter le principe de continuité et de régularité des cours d'EPS.

Organisation de l'enseignement de l'E.P.S :

Une heure et demi par semaine pendant les 2 ans, semble la solution la mieux adaptée.

L'élaboration d'un projet pédagogique d'E.P.S, pour chaque EPLEFPA, permet d'ajuster la mise en œuvre des programmes aux caractéristiques du public scolarisé et au projet d'établissement. Il est construit par l'équipe des enseignants d'E.P.S et définit les étapes et les acquisitions prioritaires pour la population concernée,

Les exigences et les contraintes de l'enseignement de l'E.P.S pour l'établissement scolaire : la mise en œuvre du programme nécessite une offre importante et variée d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptés à l'enseignement de l'EPS. Cette discipline est dépendante pour une part importante des infrastructures extra-muros et des conditions d'enseignement qui permettent de tenir compte des genres (masculin/féminin), des âges, des niveaux de sécurité (nageurs/non nageurs)...Elle fait peser ainsi sur la communauté éducative des exigences structurelles (emplois du temps, alignement des divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes de niveau ou de besoin) qui doivent être perçus non pas comme un privilège mais comme une condition indispensable de la mise en œuvre du programme,

Modalités de l'évaluation

Les critères de l'évaluation prennent en compte pour :

- 75% : le niveau de compétence atteint et les connaissances maîtrisées dans la ou les activités évaluées en contrôle en cours de formation,
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique en cours d'éducation physique et sportive dans une activité évaluée en contrôle en cours de formation.

L'évaluation est individuelle et s'effectue en contrôle en cours de formation. Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités supports ont fait l'objet d'un temps de pratique régulier suffisamment important (tendre vers 40 heures).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles nationales ou retenues régionalement pour

les examens du second degré. Ils valoriseront, en premier lieu, la dimension motrice des apprentissages.

Le niveau visé est celui du baccalauréat.

Le support d'évaluation de l'analyse réflexive doit être le témoignage de l'activité motrice de l'étudiant et de l'analyse de cette pratique. Ce support doit être concis et n'est pas évalué.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point entier le plus proche, est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés se verront proposés une épreuve adaptée selon le même protocole après avis du corps médical.

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Recommandations pédagogiques

La structuration de la formation :

En fonction des caractéristiques régionales et locales, des spécificités propres à certaines filières de BTSA, l'équipe pédagogique des enseignants responsables propose une programmation d'activités physiques sportives et artistiques appartenant aux champs de pratique de l'E.P.S. Dans ce cadre, la durée des cycles d'apprentissage par activité doit permettre l'acquisition de compétences significatives de ce niveau d'enseignement.

Les contenus par activité physique, sportive et artistiques sont établis en référence aux fiches des programmes officiels du lycée, qui constituent un guide pour les enseignants et les équipes. Chaque activité est présentée en référence à la compétence propre qu'elle sollicite de façon prioritaire. Elle doit aussi permettre de construire à des degrés divers les compétences les plus significatives du niveau BTS de la composante méthodologique. Par exemple, en BTS GPN, adapter ses déplacements à différents types d'environnement en course d'orientation ou en VTT...réclame la maîtrise de « savoir s'engager lucidement dans la pratique » ou « se fixer ou conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement ».

Les compétences attendues, qui articulent les dimensions motrice et méthodologique, se déclinent en connaissances, capacités et attitudes, en référence aux programmes officiels qui garantissent une homogénéité.

Les niveaux d'exigence seront définis au regard des référentiels des programmes du lycée. Ces niveaux seront, selon les activités et en fonction des caractéristiques des étudiants, les mêmes que ceux arrêtés pour le baccalauréat mais réalisés dans des conditions de pratique plus complexes et identiques à celles du milieu fédéral ou associatif. (Pratiques sociales de référence). Dans un souci d'équité, une activité dont l'enseignement débute en B.T.S.A, ne pourra faire l'objet d'une évaluation certificative que si le professeur s'inscrit dans la continuité des deux années pour atteindre des niveaux d'exigence comparables à ceux suscités .

La mise en œuvre de la formation :

Dans le respect de l'autonomie des équipes pédagogiques, mais afin de garantir une homogénéité nationale de la formation, une programmation minimale est proposée.

1. La participation des étudiants.

Plusieurs hypothèses sont possibles dans le cadre des 87 heures de formation sur les 2 années :

- l'étudiant pratique deux activités qui doivent tendre vers 40 heures sur deux ans,
- l'étudiant pratique une activité principale, support de l'évaluation, qui doit tendre vers 40 heures et plusieurs autres sur les heures restantes.

Ces activités se déroulent dans le cadre d'un horaire affiché à l'emploi du temps, sous la responsabilité de l'enseignant d'EPS de la classe. Les choix de ces activités prendront en compte les motivations des étudiants et/ou la spécificité de la filière (ex BTS GPN et activités physiques de pleine nature).

Les temps d'enseignement sont considérés comme des temps de pratique effective même si les étudiants sont invités fortement à participer à l'animation de séquences de travail ou à conduire une analyse réflexive sur leurs prestations.

2. L'association sportive.

L'association sportive peut constituer un lieu d'expression privilégié des connaissances de différentes natures acquises en EPS (arbitrage, animation, formation, encadrement, pratique associative...).

L'Education physique et Sportive contribue à la formation générale de tous les étudiants. Appelés à exercer des responsabilités, ces derniers doivent saisir l'intérêt d'un équilibre corporel et d'un réinvestissement des expériences vécues, en situation professionnelle.

A l'issue d'un module de 87 heures d'enseignement, l'étudiant devra avoir, d'une part amélioré son « intelligence motrice » et, d'autre part appris à analyser et gérer sa pratique.